

Intercommunalité : c'est fait !

Dans le cadre initial du SCOT de la Plaine de Versailles, de nombreuses discussions entre les maires de ces onze communes, membres du SIVU des 3 rivières ont eu lieu. Il est apparu que la convergence des problématiques de cet ensemble et l'engagement commun existant dans l'association Patrimoniale de la plaine de Versailles et du plateau des Alluets (APPVPA) donnait un cadre intéressant de développement de projet intercommunal sur un territoire ample (du Val de Gally jusqu'à la vallée de la Mauldre.

Ce rapprochement intercommunal s'est donc organisé autour « *d'un projet de développement et de valorisation dans le souci de partager certaines compétences afin de les exercer, à terme, au moindre coût, pour mutualiser nos services municipaux dans la recherche d'une plus grande efficacité économique et d'une nécessaire solidarité* ». Et cette démarche de création d'une

Le 22 mars, le préfet des Yvelines a signé l'arrêté définissant le périmètre de la communauté de Commune Gally-Mauldre, qui regroupera au premier janvier 2013 : Andelu, Bazemont, Chavenay, Crespières, Davron, Feucherolles, Herbeville, Mareil-sur-Mauldre, Maule, Montainville et Saint-Nom-la Bretèche. Soit onze villages pour une population de vingt trois mille habitants.

communauté de communes s'est complètement inscrite dans la volonté de préserver une identité propre devant la structuration d'intercommunalité au sein de grands territoires voisins.

Le projet de schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI) adopté le 19 décembre 2011 a, par ailleurs, intégré le périmètre de cette future intercommunalité telle que souhaité par les onze ►

communes membres du départ. La commune des Alluets le Roi ayant finalement rejoint la communauté d'agglomération des deux rives de Seine au 1er janvier 2012.

Les onze communes peuvent être satisfaites de tous ce cheminement, couronnement d'une belle motivation et d'une grande cohésion et au-delà, d'un travail administratif important, mais le plus dur est fait !

L'association de préfiguration de l'intercommunité Gally-Mauldre a poursuivi l'élaboration des statuts de la future communauté aux axes de la réunion tenue au début du mois par son bureau.

Nos communes prévoient ainsi de transférer à la future intercommunité les compétences suivantes : Action de développement économique et touristique, aménagement de l'espace communautaire, mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, politique du logement, construction et gestion d'équipements d'enseignement, action sociale, routes, transports et déplacements, approvisionnement en énergie, développement du très haut débit.

Nous partageons un style de vie résidentiel commun au territoire géographiquement cohérent, marqué par l'importante plaine agricole et des espaces boisés.

Celle-ci sera géré par un conseil de vingt neuf délégués : chaque commune disposant suivant sa taille de deux, trois ou cinq conseillers et par un bureau communautaire composé du président, du vice président, dans la limite du nombre fixé par la loi. Ses ressources proviendront de la fiscalité directe locale.

Toutes les communes sont donc mobilisées pour que le projet présenté par le préfet, soit validé de plus tôt possible par les différents conseils municipaux puis par un arrêté préfectoral dont l'effet sera reporté au 1er janvier 2013.

C'est ainsi que notre conseil municipal de Bazemont s'est réuni le 12 avril 2012 dernier pour délibérer dans ce sens et approuver les statuts de la création de notre communauté de commune validé conjointement avec la préfecture des Yvelines.

Un projet de coopération prend naissance à ce jour, entre des villages situés de part et d'autre de la RD307, de la vallée de la Mauldre et du ru de Gally. Ceux-ci partageant un style de vie résidentiel commun au territoire géographiquement cohérent, marqué par l'importante plaine agricole et des espaces boisés. Ce sont les mêmes qui s'orienteront demain collégialement vers une mise en commun d'une partie de leurs compétences et de leurs moyens.